

VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?



TROUVER UN LOGEMENT ET/OU

DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE



- **Différentes solutions locatives** existent pour répondre à tous les besoins : les logements sociaux et intermédiaires, accessibles depuis la plateforme **al-in.fr**, les logements temporaires...



- **Visale, une garantie 100 % gratuite** qui rassure votre propriétaire en couvrant les risques d'impayés de loyers et facilite ainsi votre accès au logement privé.

- **L'AIDE MOBILI-PASS® pour financer**, en prêt et/ou en subvention, **certaines dépenses liées à votre mobilité géographique** (embauche ou mutation).



- **L'AVANCE LOCA-PASS®, un prêt sans frais ni intérêt**, pour financer le dépôt de garantie demandé à votre entrée dans les lieux.



- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®, si vous êtes alternant, une subvention jusqu'à 100 € par mois** pour alléger votre loyer.



ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

- **Le conseil en financement et en accession** pour vous accompagner et vous conseiller jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat.
- **Un prêt accession⁽¹⁾** pour aider à la **construction ou l'acquisition d'un logement neuf** (à titre de résidence principale) ou à **toute acquisition en accession sociale**.



Ces aides facilitent l'accès au logement des jeunes

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



FINANCER DES TRAVAUX

- **Un prêt travaux** pour financer des travaux dans votre résidence principale (rénovation, adaptation handicap ...).
- **Un prêt agrandissement** pour augmenter la surface habitable de votre logement.



INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

- **Le programme Action Cœur de Ville⁽²⁾, des financements attractifs** pour des travaux d'amélioration ou de réhabilitation d'une maison ou d'un immeuble collectif en centre-ville.
- **L'offre complète et sécurisée Louer pour l'Emploi⁽²⁾**, des financements pour rénover votre bien et des aides pour le louer sereinement.
- **La garantie Visale**, une sécurisation de vos revenus locatifs.



FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

Le service accompagnement social, en cas de difficultés qui fragilisent votre accès ou maintien dans un logement. **Personnalisé, confidentiel et gratuit**, ce service propose des **solutions adaptées** : analyse de la situation, si besoin recherche d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

⁽¹⁾L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

⁽²⁾Services disponibles uniquement dans certaines régions.

AVANCE LOCA-PASS®, Visale, AIDE MOBILI-JEUNE® et AIDE MOBILI-PASS® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

0970 800 800

De 9h à 18h, du lundi au vendredi
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

actionlogement.fr

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

